



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Domaine Public

Le 4 septembre 2024

Arrêté Permanent n° P012/2024 portant création d'une place de stationnement PMR « Avenue Emile Sari »

Code Voie : 1001
Avenue Emile Sari

Le Maire de la ville de BASTIA,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211-1 et L2213-1 à L2213-6-1

Vu le Code de la route,

Considérant la nécessité de créer et d'aménager des emplacements de stationnement réservés aux véhicules utilisés par les personnes titulaires de la carte " mobilité inclusion " prévue à l'article L. 241-3 du Code de l'action sociale et des familles, ou d'un macaron « grand invalide de guerre » ou « grand invalide civil », afin de faciliter leur accès à ces équipements.

ARRETE

Article 1 : Il est créé un emplacement de stationnement spécialement aménagé, conformément à la réglementation en vigueur, et réservé aux véhicules utilisés par les personnes titulaires de la carte « mobilité inclusion » prévue à l'article L. 241-3 du Code de l'action sociale et des familles, ou d'un macaron « grand invalide de guerre » ou « grand invalide civil », **au N°1 Avenue Emile Sari.**

Article 2 : Le stationnement sur cet emplacement de véhicules non autorisés est puni d'une contravention de 4^{ème} classe, conformément à l'article R. 417-11 du Code de la route.

Article 3 : Les services techniques de la ville de Bastia procéderont à l'aménagement de cet emplacement, conformément à la réglementation en vigueur, ils assureront également l'entretien permanent de la signalisation de police correspondante.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Bastia, Madame la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale de la Haute-Corse, Madame la Directrice de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe déléguée

Linda PIPERI

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application

informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Meria di Bastia

Viale Pierre Guidicelli
20410 Bastia Cedex

+33(0)4 95 55 95 55

mairie@bastia.corsica

www.bastia.corsica